

ANNEE 2012

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU LUNDI 30 JUILLET 2012

INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE NOUVELLEMENT ELUE

Sommaire

	Pages
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Fin de la séance.....	48

Secrétaires élus

-Madame Aminata GUEYE
-Madame Fatou THIAM
- Monsieur Modou Mberry SYLLA
- Monsieur Mbaye NIANG

Présidence de

- Monsieur Doudou Issa NIASSE,
Doyen d'âge
- Monsieur Moustapha NIASSE,
Président

Séance plénière du lundi 30 juillet 2012

(La séance est ouverte à 12h30)

- 1 -

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les institutions.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames et Messieurs,

La séance est ouverte.

Je rappelle, à l'attention du public, que, conformément aux dispositions de l'article 54 du Règlement intérieur : « Toute personne qui manifeste bruyamment son approbation ou sa désapprobation est, sur le champ, expulsée par les agents chargés du maintien de l'ordre. Il est interdit de mettre en service les téléphones portables. »

Mes chers Collègues, le privilège de l'âge me vaut l'honneur, pour un instant, d'occuper ce fauteuil. En effet, me référant aux dispositions de l'article 9 de notre Règlement intérieur, je voudrais vous rappeler que « Au début de la législature, le plus âgé des membres présents assisté des deux plus jeunes comme secrétaires assure la présidence de

l'Assemblée jusqu'à l'élection de son président. » Ainsi, nos collègues Aminata GUEYE et Fatou THIAM forment avec moi le bureau d'âge.

Je rappelle que, conformément aux dispositions des articles 9 et 11 de notre Règlement intérieur, « Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du Doyen d'âge et avant l'installation du Bureau définitif, sauf s'il porte sur des questions de procédure relatives à l'élection en cours. »

Madame le Secrétaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés !

MADAME LE SECRETAIRE

Aimé	ASSINE
Mamadou	BADJI
Alpha	BALDE
Alyatou Taïbou	BALDE
Samba C. Diaman	BATHILY
Boubacar Villiembo	BIAYE
Thierno	BOCOUM
Inthy	BOIRO
El hadji Amath	CISSE
Katy	CISSE
Mamadou	CISSE
Ndèye Lucie	CISSE
Bakary	DANFA
Sadio	DANSOKHO
Coumba Hamidou	DEME
Ahmadou	DIA
Aïssatou Daouda	DIA
Daouda	DIA

Haoua	DIA
Awa	DIAGNE
Modou	DIAGNE
Mously	DIAKHATE
Moustapha	DIAKHATE
Oumar	DIAKHATE
Bintou	DIAKHO
Aminata	DIALLO
Idrissa	DIALLO
Mamadou Lamine	DIALLO
Mamadou Sadio	DIALLO
Mariama	DIALLO
Seydou	DIALLO
Babacar	DIAME
Oulèye	DIAOU
Barthélémy Toye	DIAS
Aramatoulaye	DIATTA
Khary	DIAW
Aïssatou SOW	DIAWARA
Khadidiatou	DIEDHIOU
Mouhamed	DIEDHIOU
Mouhamed	DIENG
Ousmane Tanor	DIENG
Penda Seck	DIENG
Saïnabou	DIENG
Sokhna	DIENG
Ndèye Maguette	DIEYE
Cheikh Diop	DIONE

Mbayame Guèye	DIONE
Amadou Mame	DIOP
Amy Cheikh	DIOP
Awa	DIOP
Demba	DIOP
Mamadou	DIOP
Papa	DIOP
Yaye Ndao	DIOP
Aïssatou	DIOUF
Alioune Badara	DIOUF
Cheikh Tidiane	DIOUF
El hadji Moustapha	DIOUF
Mar	DIOUF
Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE
Samba	KOITA

Salimata	KORERA
Mingue	LAM
Ibrahima	LO
Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE
El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE
Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE
Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE
Nafy	NDIOGOU
Elène Marie	NDIONE

Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE
El hadji Ousmane Alioune	NGOM
Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS
Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA
Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL
El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2
Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK
Mamadou	SECK
Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE

Adama	SOW
Aliou Demba	SOW
Awa	SOW
Yetta	SOW
Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA
Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL
Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM
Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Bureau constate la présence en séance de 146 députés.

Le quorum est atteint. L'Assemblée est dans les conditions requises pour délibérer valablement. En conséquence, je déclare ouverte la première session de l'Assemblée nationale nouvellement élue convoquée par Décret n°2012-750 de Monsieur le Président de la République.

Mes chers Collègues, j'ai reçu du Groupe Parlementaire « Benno Bokk Yaakaar » une déclaration politique ainsi que la composition de son bureau :

Président : Monsieur Moustapha DIAKHATE,

Vice-président : Pape Biram TOURE.

J'ai également reçu du Groupe Parlementaire des Libéraux et des Démocrates une déclaration politique ainsi que la composition de son bureau :

Président : Monsieur Modou DIAGNE,

Vice-président : Monsieur Mouhamed DIENG.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale dont la composition est fixée par l'article 13 de notre Règlement intérieur.

Je rappelle les dispositions de l'article 15 alinéa 1 de notre Règlement intérieur : « Le Président de l'Assemblée nationale et les autres membres du Bureau sont élus pour une durée d'un an.

Ils sont rééligibles.

Les mandats du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire. »

Je rappelle également les dispositions de l'article 14 alinéa 1 de notre Règlement intérieur : « Le Président de l'Assemblée nationale est élu au scrutin uninominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette majorité n'est pas atteinte au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour, pour lequel l'élection est acquise à la majorité relative. »

Le candidat proposé par le Groupe parlementaire « Benno Bokk Yaakaar », au poste de Président, est Monsieur Moustapha NIASSE.

J'ai également reçu la candidature de notre collègue Oumar SARR n°1.

Nous allons donc procéder à l'élection du Président de l'Assemblée nationale par vote au scrutin secret.

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote pour chaque élection. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu, s'il est contre et un bulletin blanc rayé de bleu, s'il désire s'abstenir.

Mesdames, Messieurs, le scrutin est ouvert.

Madame le secrétaire veuillez, je vous prie, procéder à l'appel nominal des députés !

Aimé	ASSINE
Mamadou	BADJI
Alpha	BALDE
Alyatou Taïbou	BALDE
Samba C. Diaman	BATHILY
Boubacar Villiembo	BIAYE
Thierno	BOCOUM
Inthy	BOIRO
El hadji Amath	CISSE
Katy	CISSE
Mamadou	CISSE
Ndèye Lucie	CISSE
Bakary	DANFA
Sadio	DANSOKHO
Coumba Hamidou	DEME
Ahmadou	DIA
Aïssatou Daouda	DIA
Daouda	DIA
Haoua	DIA
Awa	DIAGNE

Modou	DIAGNE
Mously	DIAKHATE
Moustapha	DIAKHATE
Oumar	DIAKHATE
Bintou	DIAKHO
Aminata	DIALLO
Idrissa	DIALLO
Mamadou Lamine	DIALLO
Mamadou Sadio	DIALLO
Mariama	DIALLO
Seydou	DIALLO
Babacar	DIAME
Oulèye	DIAOU
Barthélémy Toye	DIAS
Aramatoulaye	DIATTA
Khary	DIAW
Aïssatou SOW	DIAWARA
Khadidiatou	DIEDHIOU
Mouhamed	DIEDHIOU
Mouhamed	DIENG
Ousmane Tanor	DIENG
Penda Seck	DIENG
Saïnabou	DIENG
Sokhna	DIENG
Ndèye Maguette	DIEYE
Cheikh Diop	DIONE
Mbayame Guèye	DIONE
Amadou Mame	DIOP

Amy Cheikh	DIOP
Awa	DIOP
Demba	DIOP
Mamadou	DIOP
Papa	DIOP
Yaye Ndao	DIOP
Aïssatou	DIOUF
Alioune Badara	DIOUF
Cheikh Tidiane	DIOUF
El hadji Moustapha	DIOUF
Mar	DIOUF
Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE
Samba	KOITA
Salimata	KORERA
Mingue	LAM

Ibrahima	LO
Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE
El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE
Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE
Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE
Nafy	NDIOGOU
Elène Marie	NDIONE
Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE

El hadji Ousmane Alioune	NGOM
Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS
Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA
Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL
El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2
Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK
Mamadou	SECK
Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE
Adama	SOW
Aliou Demba	SOW

Awa	SOW
Yetta	SOW
Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA
Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL
Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM
Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Mesdames les Secrétaires veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement!

Mesdames, Messieurs, voici les résultats du scrutin

Votantss : 146

Majorité requise : 74

Abstention : 00

Bulletins nuls : 03

Ont obtenu : Monsieur Moustapha NIASSE : **126 voix**

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

Mesdames et Messieurs,

Merci.

Je continue, s'il vous plait...

Monsieur Omar SARR : **17 voix.**

[Brouhaha].

Nous demandons au public un peu de silence.

Merci.

[Brouhaha].

S'il vous plait !

Monsieur Moustapha NIASSE ayant obtenu 126 voix est élu Président de l'Assemblée nationale.

[Applaudissements nourris].

Je rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 10 de notre règlement intérieur : « Dès son élection, le Président de l'Assemblée nationale prend fonction et l'élection de autres membres du Bureau se déroule sous sa présidence. »

Mes chers Collègues, avant de céder la place, je voudrais, au nom de tous, adresser nos très chaleureuses félicitations à notre collègue. Sa grande expérience de la gestion des affaires d'Etat, son dynamisme et son efficacité contribueront sans nul doute à donner à notre Assemblée une impulsion nouvelle qui lui permettra de continuer d'œuvrer pour le développement économique et social de notre pays.

En vous souhaitant une parfaite réussite dans vos nouvelles fonctions, je vous invite, Monsieur le Président Moustapha NIASSE, à venir occuper le fauteuil présidentiel.

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Honorables Députés,
Chers Collègues,

L'Assemblée nationale de la 12^{ème} législature s'installe ce jour, 30 juillet de l'An de Grâce 2012, dans la solennité et dans la rigueur qui requiert un tel événement.

Tous ensemble ici, et ce matin, unis dans la prière, chrétiens et musulmans, et rassemblés pour l'action nous marquons ainsi, devant Dieu notre Seigneur et devant les hommes, le début d'une étape nouvelle dans la marche de notre pays, le Sénégal, sur le long chemin de son destin.

Ce matin, ce jour, c'est un nouveau rendez-vous que le peuple du Sénégal, à travers la représentation nationale, prend ainsi avec l'histoire.

Je suis heureux de vous adresser, avec la plus profonde sincérité, des remerciements chaleureux, à chacune et à chacun de vous. Vous m'avez témoigné à l'instant même, par ce vote, votre confiance en m'élisant à la Présidence de l'Assemblée nationale. Dans ces remerciements, vous me permettrez de faire une mention particulière pour nos sœurs sénégalaises, élues députés à l'Assemblée nationale qui, ce jour, inaugurent, avec nous, l'ère de la parité.

[Applaudissements nourris].

Je voudrais également, mes chers Collègues, vous féliciter toutes et tous pour avoir été choisis par le peuple sénégalais et par le suffrage universel, cristallisant de ce fait l'espoir de nos compatriotes tous ensemble réunis.

L'Assemblée nationale est, par essence et par vocation, un haut lieu du pouvoir législatif. Sous ce regard, l'Assemblée nationale porte et assume la responsabilité du devoir de légiférer mais aussi du pouvoir, par la force des lois, de contribuer, selon des modalités qui sont prévues par notre Constitution de la République, à accompagner et à favoriser l'avènement d'une société fondée sur le droit, sur les principes de liberté et sur la solidarité qui font la force des nations.

Depuis la nuit des temps, mes chers Collègues, les communautés humaines, dotées d'intelligence et de créativité opérationnelle, ont ressenti le désir permanent de représentation, par le phénomène et par les procédures de la délégation de pouvoirs. Ce pouvoir que nous allons exercer, à partir de maintenant, nous a été délégué par le peuple sénégalais, ces délégations se traduisant sous le concept et sous le vocable de mission éminente.

L'Assemblée nationale du Sénégal, et en particulier celle qui, aujourd'hui, entre dans l'espace est dans le temps de la 12^{ème} législature, cette assemblée là, est et doit rester dans la vocation pleine d'une Institution qui reste constamment à l'écoute du peuple qui a élu ses membres éminents que nous sommes, que vous êtes tous ensemble, ici, aujourd'hui, solennellement réunis devant l'histoire.

Honorables Députés et chers Collègues,

Notre mission est d'écouter, en écoutant d'entendre, et en entendant de comprendre le sens et la portée des pulsions qui fondent, dans leurs diversités enrichissantes tous ici, aujourd'hui, réunis, les ambitions de grandeurs, les ambitions de justice et les ambitions de vérité d'un peuple, celui du Sénégal, digne héritier des générations antérieures, et, aussi, il faut le rappeler digne héritier des pères fondateurs, dans ce qu'ils avaient de plus noble dans la pensée, de plus courageux dans l'action, dans une foi inébranlable en Dieu, et dans les capacités illimités du Créateur, convaincus qu'ils ont toujours été, comme nous le sommes aujourd'hui, ici et maintenant, que l'honneur et la dignité n'ont pas de prix pour un Sénégalais ou pour une Sénégalaise et que l'homme vit depuis toujours, consciemment, pour semer dans le champs de l'effort et, par la suite, transmettre aux générations à venir, des valeurs et des vertus. C'est sous cet éclairage, mes chers Collègues, que nous devrions vouloir- et je suis sûr que nous le voulons déjà - être les dignes représentants du Peuple sénégalais, dans cette enceinte.

[Applaudissements nourris].

Nous le ferons dans la solidarité et dans le respect mutuel. Nous sommes tous, ici, des Députés du Peuple sénégalais, toute tendance, toute origine, toute coalition, toute formation politique réunie, nous sommes là pour le Peuple sénégalais, tous ensemble, entre Frères et Sœurs.

Tous ensemble, je le répète encore une fois. Cette Assemblée doit être et restée une source de générosité que crée l'esprit des lois et qui repose fondamentalement sur la liberté des citoyens et sur le droit conséquent qui sont : le droit à la vie, le droit au travail, le droit à la sécurité, le droit à l'éducation, le droit à la santé, tout simplement le droit à une vie qui soit de dignité pour le bien-être de tous.

Voter les lois ? Oui ! Que les projets viennent du Gouvernement, de la République, ou comme le veut le droit, que des propositions viennent des Députés eux-mêmes, assurer un contrôle intelligent et organisé de l'action gouvernementale, dans un élan concerté et ouvert, voilà, parmi d'autres, les missions essentielles de notre Institution. Mais, l'intelligence humaine est géniale, elle n'a pas de limite. C'est la raison pour laquelle que, dans le cadre que voilà, tous Ensemble, nous devons nous tenir la main solidement pour répondre au défi qui nous est lancé, c'est-à-dire, mériter la confiance du Peuple sénégalais qui nous a amenée ici.

[Applaudissements nourris]

Le développement du Sénégal, la prise en charge des priorités essentielles de nos Populations et, par-dessus tout cela, l'objectif principal de croissance économique et d'une gestion lucide de la demande sociale qui est la référence fondamentale de la situation des pays en développement, dans une société du droit et de la loi.

Eh bien ! Mes chers Collègues, tout ceci relève, tout à la fois, des trois Institutions de la République que sont, selon les dispositions de notre Constitution : le Pouvoir exécutif, le Pouvoir législatif et le Pouvoir judiciaire.

L'Etat se résume et trouve son identité véritable dans une coopération voulue, organisée et gérée, en commun, par ces trois espaces de pouvoir. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles nous sommes ici aujourd'hui.

Le sens de l'Etat et le contenu de la mission qui lui incombe trouvent, dans ce cadre, leur véritable sens, les fondamentaux de leurs missions respectives, concertées, cohérentes allant vers la même direction et les mêmes objectifs.

Pour cette raison, la volonté de rupture qui fonde le déroulement et les résultats des deux scrutins présidentiel et législatif, de l'année 2012, respectivement en février-mars et en juillet, revêt sous cet éclairage une charge de responsabilités substantielles.

Coopérer, se concerter, travailler ensemble et partager dans une démarche d'intelligence en mouvement et de générosité rationnelle, voilà l'éclairage sous lequel chacun, aujourd'hui, au Sénégal et en face des défis qui nous interpellent, devrait comprendre le concept de rupture dans le mode de gouvernance de notre pays, ici, dans cette 12^e Législature, ainsi que, mes chers amis, la nécessité de comprendre que c'est dans la conception des politiques publiques, concertées ensemble, que nous devons aller vers les changements et vers toutes ces réformes que la Charte de gouvernance démocratique, issue des Assises nationales de 2009, a proposés au peuple du Sénégal,

Dans le plein respect des uns et des autres, je le dis encore ici, parce que nous sommes tous des Sénégalaises et des Sénégalais, et sur la base de ces dynamiques inévitables de concertations permanentes entre les Institutions de la République, les Députés que nous sommes, nous serons en mesure de conduire, pendant cette 12^e Législature, ensemble, les procédures et les actions qui sont destinées à nous permettre de franchir, une à une, avec sérénité et avec lucidité, les étapes successives de notre mission essentielle, en conformité rigoureuse avec les textes qui régissent l'Assemblée nationale du Sénégal.

Mes chers Collègues, la séparation des pouvoirs telle qu'elle est prévue depuis des siècles comme assise des choix démocratiques, ne peut signifier une culture de l'antagonisme entre l'Exécutif et le Législatif, le

Gouvernement et les Députés. Ce n'est pas cela la séparation des pouvoirs. Dans la gouvernance vertueuse, la concertation et le dialogue doivent mener avec sérénité et responsabilité à la voix royale qui nous permettra de préserver la stabilité de notre pays.

Le Premier Ministre, Monsieur Abdoul MBAYE, dans quelques jours, va présenter, en ces lieux, sa Déclaration de Politique générale. Monsieur Abdoul MBAYE, comme ses prédécesseurs, posera cet acte en sa qualité de Premier Ministre nommé par le Chef de l'Etat, Monsieur le Président Macky SALL, élu démocratiquement le 25 mars 2012, au suffrage universel, par 65.8 % de ses concitoyens, à la charge de Président de la République du Sénégal.

[Applaudissements nourris]

Il nous appartiendra, à nous Députés et en toute logique, dans la loyauté la plus totale, de faciliter à cet Exécutif, un accès aux instruments dont il a besoin, pour traduire en actes profitables à toute la nation, un programme et des projets que le peuple du Sénégal a validés à travers les urnes. La philosophie du contrôle de qualité, qui habite le Gouvernement autant qu'elle habite l'Assemblée nationale, va illustrer, ainsi, avec éloquence, cette option de convergence concertée des efforts devant conduire à la satisfaction des Sénégalais, dans la gestion de leur pays, dans la gestion de notre pays commun.

Nous devons donc, mes chers Collègues, nous employer à cultiver cette nécessaire solidarité entre les deux pouvoirs, exclusivement en faveur de l'intérêt général, étant entendu que le pouvoir judiciaire pour ce qui le concerne assumera pleinement la totalité de ses responsabilités. Mes chers amis, n'est-ce pas vrai que dans cette Assemblée, ceux -là qui ont plébiscité le Président Macky SALL le 25 mars 2012, ce sont ceux -là qui ont voté pour les Députés de la Majorité ? Les Sénégalais ont voté aussi pour d'autres députés qui ont les mêmes droits et les mêmes obligations que ceux que nous sommes de la majorité présidentielle.

[Applaudissements nourris]

Nous sommes ensemble entre frères et entre sœurs et nous devons travailler la main dans la main. Le Premier Ministre, va certainement, quand il va arriver ici, vous le confirmer.

Je m'en vais conclure.

Honorables Députés, mes chers Collègues, je veux conclure cette adresse, en vous invitant toutes et tous, à faire fructifier, ensemble, le legs multiséculaire de l'arbre à palabres, dans toutes ses dimensions, c'est un symbole de l'historicité des choix du peuple sénégalais pour sa liberté, son développement concerté. Ensemble donc, engageons nous, avec résolution et hauteur à élaguer les longueurs inutiles et à prendre soin du feuillage nouveau, qui apparaît aux premiers rayons de ce printemps de la liberté et de la démarche de la démocratie qui s'offre, dans notre démarche et de manière lumineuse à l'Assemblée nationale de la 12^e législature. C'est ainsi que nous apporterons notre contribution devant l'histoire, devant Dieu et devant les hommes, dans le combat nouveau pour le développement de notre pays, notre cher Sénégal.

Je vous remercie.

[Applaudissements nourris]

Nous allons passer maintenant à l'étape suivante de cette cérémonie solennelle par l'élection des autres membres du Bureau. Je rappelle les dispositions de l'article 14, alinéa 2 de notre Règlement intérieur qui a été tout à l'heure distribué à l'ensemble des députés. Cet article 14 alinéa 2 dit « Les vice- présidents, les secrétaires et les questeurs sont élus au scrutin de liste pour chaque fonction. Chaque groupe de l'Assemblée peut présenter une liste par fonction. Tous ces scrutins sont secrets et ont lieu à la représentation proportionnelle selon la méthode du quotient électoral, calculé sur la base du nombre des Députés inscrits dans chaque Groupe, avec répartition des restes selon le système de la plus forte moyenne. Les postes de vice-présidents et de questeurs sont attribués dans l'ordre fixé par l'article 13, en donnant la priorité au groupe ayant obtenu le plus de voix. »

Mes chers Collègues, nous allons donc procéder à l'élection des Vice-présidents.

Le Président du Groupe parlementaire « Benno Bokk Yaakaar » propose, pour les fonctions de Vice-présidents, les collègues suivants :

- Premier Vice- président : Madame Awa GUEYE ;
- Deuxième Vice-président : Moustapha Cissé LO ;
- Troisième Vice- président : Monsieur Samba Diouldé THIAM ;
- Quatrième Vice- président : Madame Aminata MBAYE ;
- Cinquième Vice- président : Madame Yetta SOW ;
- Sixième Vice- président : Monsieur El Hadji Mansour SY ;
- Septième Vice- président : Madame Katy CISSE ;
- Huitième- Vice président : Monsieur Aimé ASSINE.

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour, un bulletin bleu s'il est contre, un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert.

Je répète qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu, s'il est contre ; un bulletin blanc rayé de bleu, s'il désire s'abstenir. Donc, seul un document sera dans l'enveloppe : la liste avec les noms ou le petit papillon bleu ou le petit papillon blanc.

Le scrutin est ouvert.

Madame le Secrétaire, je vous prie, de procéder à l'appel nominal des députés.

MADAME LE SECRETAIRE

Aimé

ASSINE

Mamadou
Alpha
Alyatou Taïbou
Samba C. Diaman
Boubacar Villiembo
Thierno
Inthy
El hadji Amath
Katy
Mamadou
Ndèye Lucie
Bakary
Sadio
Coumba Hamidou
Ahmadou
Aïssatou Daouda
Daouda
Haoua
Awa
Modou
Mously
Moustapha
Oumar
Bintou
Aminata
Idrissa
Mamadou Lamine
Mamadou Sadio

BADJI
BALDE
BALDE
BATHILY
BIAYE
BOCOUM
BOIRO
CISSE
CISSE
CISSE
CISSE
DANFA
DANSOKHO
DEME
DIA
DIA
DIA
DIA
DIAGNE
DIAGNE
DIAKHATE
DIAKHATE
DIAKHATE
DIAKHO
DIALLO
DIALLO
DIALLO
DIALLO

Mariama
Seydou
Babacar
Oulèye
Barthélémy Teye
Aramatoulaye
Khary
Aïssatou SOW
Khadidiatou
Mouhamed
Mouhamed
Ousmane Tanor
Penda Seck
Saïnabou
Sokhna
Ndèye Maguette
Cheikh Diop
Mbayame Guèye
Amadou Mame
Amy Cheikh
Awa
Demba
Mamadou
Papa
Yaye Ndao
Aïssatou
Alioune Badara
Cheikh Tidiane

DIALLO
DIALLO
DIAME
DIAOU
DIAS
DIATTA
DIAW
DIAWARA
DIEDHIOU
DIEDHIOU
DIENG
DIENG
DIENG
DIENG
DIENG
DIEYE
DIONE
DIONE
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOUF
DIOUF
DIOUF

El hadji Moustapha	DIOUF
Mar	DIOUF
Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE
Samba	KOITA
Salimata	KORERA
Mingue	LAM
Ibrahima	LO
Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE
El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE

Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE
Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE
Nafy	NDIOGOU
Elène Marie	NDIONE
Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE
El hadji Ousmane Alioune	NGOM
Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS
Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA

Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL
El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2
Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK
Mamadou	SECK
Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE
Adama	SOW
Aliou Demba	SOW
Awa	SOW
Yetta	SOW
Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA
Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL

Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM
Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Mesdames les Secrétares veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 146 ;

Pour : 132 ;

Contre : 10 ;

Abstention : 03 ;

Bulletin nul : 01.

Nos Collègues, ayant obtenu 132 voix, sont élus respectivement :

- Premier Vice- président : Madame Awa GUEYE ;
- Deuxième Vice-président : Monsieur Moustapha Cissé LO ;
- Troisième Vice- président : Monsieur Samba Diouldé THIAM ;
- Quatrième Vice- président : Madame Aminata MBAYE ;
- Cinquième Vice- président : Madame Yetta SOW ;
- Sixième Vice- président : Monsieur El Hadji Mansour SY ;
- Septième Vice- président : Madame Katy CISSE ;
- Huitième- Vice président : Monsieur Aimé ASSINE.

[Applaudissements nourris]

Je félicite nos Collègues et leur souhaite pleins succès dans leurs nouvelles fonctions.

Mes chers Collègues,

Nous allons procéder à l'élection des Secrétaires élus.

Le Président du Groupe parlementaire « Benno Bokk Yaakaar » propose pour les fonctions de Secrétaires élus les collègues suivants :

- Monsieur Modou Mberry SYLLA ;
- Monsieur Mbaye NIANG ;
- Monsieur Amath CISSE ;
- Madame Ndèye Maguette DIEYE ;
- Monsieur Abdou MBOW ;
- Monsieur Barthélémy Toye DIAZ.

[Applaudissements nourris]

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu, s'il est contre et un bulletin blanc raillé de bleu, s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert.

MADAME LE SECRETAIRE

Aimé

Mamadou

Alpha

ASSINE

BADJI

BALDE

Alyatou Taïbou
Samba C. Diaman
Boubacar Villiembo
Thierno
Inthy
El hadji Amath
Katy
Mamadou
Ndèye Lucie
Bakary
Sadio
Coumba Hamidou
Ahmadou
Aïssatou Daouda
Daouda
Haoua
Awa
Modou
Mously
Moustapha
Oumar
Bintou
Aminata
Idrissa
Mamadou Lamine
Mamadou Sadio
Mariama
Seydou

BALDE
BATHILY
BIAYE
BOCOUM
BOIRO
CISSE
CISSE
CISSE
CISSE
DANFA
DANSOKHO
DEME
DIA
DIA
DIA
DIA
DIAGNE
DIAGNE
DIAKHATE
DIAKHATE
DIAKHATE
DIAKHO
DIALLO
DIALLO
DIALLO
DIALLO
DIALLO
DIALLO

Babacar
Oulèye
Barthélémy Teye
Aramatoulaye
Khary
Aïssatou SOW
Khadidiatou
Mouhamed
Mouhamed
Ousmane Tanor
Penda Seck
Saïnabou
Sokhna
Ndèye Maguette
Cheikh Diop
Mbayame Guèye
Amadou Mame
Amy Cheikh
Awa
Demba
Mamadou
Papa
Yaye Ndao
Aïssatou
Alioune Badara
Cheikh Tidiane
El hadji Moustapha
Mar

DIAME
DIAOU
DIAS
DIATTA
DIAW
DIAWARA
DIEDHIOU
DIEDHIOU
DIENG
DIENG
DIENG
DIENG
DIENG
DIEYE
DIONE
DIONE
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOP
DIOUF
DIOUF
DIOUF
DIOUF
DIOUF

Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE
Samba	KOITA
Salimata	KORERA
Mingue	LAM
Ibrahima	LO
Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE
El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE
Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE

Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE
Nafy	NDIOGOU
Elène Marie	NDIONE
Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE
El hadji Ousmane Alioune	NGOM
Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS
Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA
Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL

El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2
Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK
Mamadou	SECK
Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE
Adama	SOW
Aliou Demba	SOW
Awa	SOW
Yetta	SOW
Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA
Modou Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL
Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM

Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Mesdames les Secrétares veuillez, s'il vous plaît, procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 146

Pour : 127

Contre : 17

Abstention : 01

Bulletin nul : 01

Nos Collègues, ayant obtenus 127 voix, sont élus Secrétares élus :

- Monsieur Modou Mberrry SYLLA ;
- Monsieur Mbaye NIANG ;
- Monsieur Amath CISSE ;
- Madame Ndèye Maguette DIEYE ;
- Monsieur Abdou MBOW ;
- Monsieur Barthélémy Toye DIAZ.

[Applaudissements nourris]

Je félicite nos collègues et leur souhaite pleins succès dans leurs nouvelles fonctions.

Mes chers Collègues, je voudrais, à ce stade de notre séance, remercier notre doyen d'âge, l'honorable député Doudou Issa Niasse.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes Collègues, je voudrais à ce stade de notre séance, remercier notre doyen d'âge, Monsieur l'Honorable Député Doudou Issa NIASSE, ainsi que nos deux jeunes Collègues que sont Mesdames Aminata GUEYE et Fatou THIAM.

J'invite Messieurs Modou Mberry SYLLA et Mbaye NIANG à venir prendre place au bureau de séance, au titre des Secrétaires élus.

[Applaudissements]

Nous allons, à présent, procéder à l'élection des Questeurs.

Le Président du Groupe Parlementaire «Benno Bokk Yaakaar» propose pour les fonctions de Questeurs, les Collègues suivants :

- Premier Questeur : Monsieur Daouda DIA ;
- Deuxième Questeur : Madame Awa NIANG.

[Applaudissements]

Je rappelle qu'il est distribué à chaque Député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque Député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu, s'il est contre et un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Secrétaire, veuillez, je vous prie, procéder à l'appel nominal des Députés.

MONSIEUR LE SECRETAIRE

Aimé	ASSINE
Mamadou	BADJI
Alpha	BALDE
Alyatou Taïbou	BALDE
Samba C. Diaman	BATHILY
Boubacar Villiemmo	BIAYE
Thierno	BOCOUM
Inthy	BOIRO
El hadji Amath	CISSE
Katy	CISSE
Mamadou	CISSE
Ndèye Lucie	CISSE
Bakary	DANFA
Sadio	DANSOKHO
Coumba Hamidou	DEME
Ahmadou	DIA
Aïssatou Daouda	DIA
Daouda	DIA
Haoua	DIA
Awa	DIAGNE
Modou	DIAGNE
Mously	DIAKHATE
Moustapha	DIAKHATE
Oumar	DIAKHATE
Bintou	DIAKHO
Aminata	DIALLO

Idrissa	DIALLO
Mamadou Lamine	DIALLO
Mamadou Sadio	DIALLO
Mariama	DIALLO
Seydou	DIALLO
Babacar	DIAME
Oulèye	DIAOU
Barthélémy Teye	DIAS
Aramatoulaye	DIATTA
Khary	DIAW
Aïssatou SOW	DIAWARA
Khadidiatou	DIEDHIOU
Mouhamed	DIEDHIOU
Mouhamed	DIENG
Ousmane Tanor	DIENG
Penda Seck	DIENG
Saïnabou	DIENG
Sokhna	DIENG
Ndèye Maguette	DIEYE
Cheikh Diop	DIONE
Mbayame Guèye	DIONE
Amadou Mame	DIOP
Amy Cheikh	DIOP
Awa	DIOP
Demba	DIOP
Mamadou	DIOP
Papa	DIOP
Yaye Ndao	DIOP

Aïssatou	DIOUF
Alioune Badara	DIOUF
Cheikh Tidiane	DIOUF
El hadji Moustapha	DIOUF
Mar	DIOUF
Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE
Samba	KOITA
Salimata	KORERA
Mingue	LAM
Ibrahima	LO
Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE

El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE
Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE
Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE
Nafy	NDIOGOU
Elène Marie	NDIONE
Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE
El hadji Ousmane Alioune	NGOM
Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS

Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA
Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL
El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2
Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK
Mamadou	SECK
Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE
Adama	SOW
Aliou Demba	SOW
Awa	SOW
Yetta	SOW
Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA

Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL
Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM
Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Personne ne demande plus à voter ? Le scrutin est clos.

Monsieur le Secrétaire veuillez, je vous prie, procéder au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 146

Pour : 131

Contre : 10

Abstentions : 02

Bulletins nuls : 03

Nos Collègues ayant obtenu 131 voix sont donc élus respectivement :

- Premier Questeur : Monsieur Daouda DIA ;
- Deuxième Questeur : Madame Awa NIANG.

[Applaudissements nourris]

Je félicite nos Collègues et leur souhaite pleins succès dans leurs nouvelles fonctions.

Notre collègue, Madame Aïssatou MBODJ, en vertu de l'article 11 du Règlement intérieur, a souhaité prendre la parole pour une explication de vote. Le Règlement intérieur lui donne ce droit. Donc, chère Collègue, vous avez la parole.

MADAME AISSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,

Chers Collègues,

Je voudrais commencer par vous féliciter pour votre élection brillante au niveau de cette session qui ouvre l'ère de la XII^e Législature.

Monsieur le Président, je voudrais constater avec regret, pour la dénoncer, l'irrégularité qui a entaché la liste des Secrétaires élus qui vient d'être votée. En effet, contrairement à la liste des Vice-présidents et celle des Questeurs, la liste des Secrétaires élus n'a pas respecté la parité : une seule femme sur les cinq. Par conséquent, Monsieur le Président, je voudrais me joindre à toutes les personnes éprises de justice pour nous indigner devant une telle situation en nous réservant le droit de l'exposer devant les juridictions de notre pays... **(Passage en Wolof)**...

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous en prie, mes chers Collègues !

Je vous en prie !

Il est pris acte. Madame l'Honorable Député, votre intervention et son contenu seront mentionnés au procès verbal de nos débats.

Le moment est maintenant venu, en saluant en votre nom Monsieur le Ministre Mansour Sy qui, entre autre, est chargé des Relations avec les

Institutions, de lui donner la parole en sa qualité de représentant du Gouvernement, à l'occasion de cette première séance de la XII^e Législature de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés, Membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs,
Honorables députés,

J'ai le privilège de représenter, aujourd'hui, ici, son excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal et le Gouvernement à cette première session de l'Assemblée nationale. Je le fais avec autant plus de fierté que mon département chargé des Relations avec les Institutions doit servir d'interface entre les Institutions et le Gouvernement et a le devoir de veiller, dans ce cadre, à l'instauration d'une collaboration harmonieuse avec votre Institution pour un renforcement de notre système démocratique dans le respect des valeurs républicaines.

C'est donc avec un réel plaisir et beaucoup d'espoir que je prends la parole en ce jour d'installation de la XII^e Législature dont la parité constitue l'une des caractéristiques fondamentales, laquelle législature s'inscrit dans le prolongement de l'alternance démocratique du 25 mars 2012, consacrant la maturité politique et le sens élevé des responsabilités de notre grand peuple, toujours debout pour la défense de ces acquis démocratiques.

Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la tête de cette auguste Assemblée, j'y associe tous les honorables députés élus Vice-présidents, Secrétaires, Questeurs et vous souhaite plein succès dans ces nouvelles missions.

Sans exagérer, Monsieur le Président, je peux dire que vous êtes en train de présider aux destinées de la Législature tant rêvée par nos concitoyens, ne serait-ce que pour deux raisons principales : la première raison est que nous sommes devant une Assemblée composée de fortes personnalités dont les qualités et les compétences sont connues et reconnues au plan national et international ; la seconde est que vous

avez l'opportunité de réconcilier les élus nationaux que vous êtes avec le citoyen sénégalais dont la confiance en cette auguste Institution a été quelque peu entachée ces dernières années.

Honorables députés,

Je suis convaincu que vous mesurez, à sa juste valeur, l'occasion que vous avez d'opérer les ruptures profondes voulues par le peuple et qui attend légitimement que vous soyez sa voix, ces yeux, bref ces dignes mandants. Bien entendu, il n'y a aucun doute à nourrir concernant vos aptitudes et, c'est pourquoi je suis convaincu que vous aurez des débats de qualités, des débats qui ne manqueront pas d'être vifs et parfois passionnés, mais des débats qui se tiendront, j'en suis sûr, dans le strict respect des convictions de chacun. Nous le savons tous, la confrontation des programmes et des projets politiques entre la majorité et la minorité et le moteur de notre démocratie pluraliste, je ne doute point que vous saurez mettre en œuvre la nouvelle vision que le Sénégalais de type nouveau a de l'Assemblée nationale qui, selon ses aspirations, doit assumer son autonomie certes, mais surtout renforcer sa proximité avec ses mandants.

Des millions de femmes, de jeunes, de personnes âgées, de personnes défavorisées attendent de votre auguste Institution l'adoption de lois qui améliorent leurs conditions de vie, qui assurent la protection de leur droit contre toute forme de discrimination. Vous me permettrez de rappeler, entre autre parmi vos missions, celle liée à votre qualité de représentant du peuple ; à ce niveau, la priorité de servir la nation, de l'écouter, d'informer les compatriotes, mais surtout de traduire leurs préoccupations en initiatives parlementaires pertinentes à travers des propositions de loi, des commissions d'enquêtes, des questions orales, écrites ou d'actualités. Dans ce cadre, nous devons tous nous évertuer à aider les Sénégalais à surmonter leurs difficultés et travailler surtout à satisfaire leurs attentes pour ne pas décevoir leur espérance.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la partie gouvernementale, je vous réitère, au nom de Monsieur le Président de la République et de son Premier Ministre, notre engagement à ne ménager aucun effort, pour améliorer la communication entre les différentes Institutions de la

République, dans le respect scrupuleux du principe de la séparation des pouvoirs, gage de la stabilité de notre démocratie. Nous savons que l'Assemblée nationale a un vaste programme de modernisation de ses outils et moyens de travail même si, dans le ce domaine, le retard accusé est encore malheureusement assez grand.

En tout état de cause, je vous renouvelle la disponibilité du Gouvernement à vous accompagner dans les différentes phases de la mise en œuvre des mesures à prendre pour rendre, dans les meilleurs délais possibles, l'Institution parlementaire plus performante dans l'exercice de ses missions. Déjà, dans ce cadre, conformément à la directive de Monsieur le Président de la République, un atelier gouvernemental sur le travail parlementaire et les relations entre le législatif et l'exécutif sera très bientôt organisé. Par ailleurs, mon département a aussi entrepris des initiatives qui permettront à chaque ministère de désigner des attachés parlementaires pour accompagner cette nouvelle dynamique.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous devons tous, par la Grâce de Dieu, faire plus et mieux pour satisfaire les aspirations et les attentes légitimes du peuple sénégalais.

Je vous remercie de votre aimable attention !

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Institutions.

Mes chers Collègues, le Bureau de l'Assemblée nationale étant installé, il reste à procéder, selon une procédure qui va vous être rappelée, à la constitution des différentes Commissions de l'Assemblée et je voudrais, conformément aux dispositions de l'article 35, alinéa 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale demander aux Présidents des Groupes Parlementaires ainsi qu'aux Non-inscrits -il y en a- de me remettre, avant la prochaine séance, les listes des membres pressentis pour faire partie des différentes Commissions de l'Assemblée nationale.

interieur, « Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut faire partie, comme membre titulaire, de plus de trois Commissions permanentes. » Ce qui signifie clairement que tout Député peut être membre de trois Commissions permanentes, mais pas davantage.

-3-

FIN DE LA SEANCE

Mes chers Collègues,

L'ordre du jour étant épuisé, je propose, à présent, à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux le lundi 06 août 2012 à 10 h, aux fins de ratifier les listes des membres des Commissions permanentes de la l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 35, alinéa 2 de notre Règlement intérieur.

Il n' y a d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.